

Application de la réforme sur les rythmes scolaires : Vic-le-Comte se lance en 2013

Après concertation entre toutes les parties associées au projet en amont (personnels des services municipaux, enseignants, Inspection de l'académie, représentants des parents d'élèves) ; après avoir considéré tous les arguments pour une application de la réforme préconisée par l'Etat en 2013 puis ceux en faveur d'un report à 2014 ; les élus du Conseil municipal ont unanimement décidé de se lancer cette année. Le point sur la question.

Ce que dit le décret...Paru en janvier 2013, ce texte fixe les grands principes de mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires pour la prochaine rentrée. L'objectif de cette réforme est de réduire le temps de classe des écoliers français qui subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves, sur un nombre de jours d'école qui est aussi le plus faible d'Europe. Cette forte concentration du temps d'enseignement est inadapté au rythme biologique de l'enfant et préjudiciable aux apprentissages, alors que dans le même temps leurs résultats se dégradent dans tous les classements internationaux.

Par conséquent, cette réforme vise à répartir le même temps d'enseignement (24 heures hebdomadaires sur 36 semaines) sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin. La journée scolaire sera réduite à 5 h 30 maxi et la demi-journée à 3 h 30. La pause méridienne ne peut être inférieure à 1 h 30. Des activités pédagogiques complémentaires (APC) viendront s'ajouter aux 24 heures d'enseignement organisées par les enseignants par groupes restreints d'élèves, sous forme d'aide aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage, d'aide au travail personnel, d'aide pour une activité prévue par le projet d'école, à raison d'1 heure par semaine maximum (36 heures annuelles).

Pourquoi s'engager dans ce projet dès maintenant ? En effet, le décret laisse la possibilité aux collectivités locales de demander une dérogation pour reporter la mise en œuvre de cette réforme à la rentrée scolaire 2014.

Vic-le-Comte a choisi de lancer le changement du rythme scolaire dans ses écoles en 2013 car il ne semble pas opportun de retarder encore l'application d'une réforme s'avérant nécessaire pour mieux répondre aux besoins des enfants, même si l'ampleur du travail à accomplir d'ici la rentrée de septembre 2013 est considérable et devra être réalisé dans des délais extrêmement restreints.

Après réflexion sur diverses hypothèses de mise en œuvre, la Mairie s'oriente sur celle d'un allongement de la pause méridienne de 12 h à 14 h, les lundis, mardis, jeudis et vendredi, et 3h de cours le mercredi matin (9h-12h).

Une mutualisation des ressources en personnels d'animation est envisagée avec les services d'Allier Comté Communauté pour organiser des ateliers périscolaires pendant le temps de midi, avec la prise en charge de groupe d'élèves des 1^{er} et 2^e services pour ceux qui déjeunent au restaurant scolaire.

Ainsi, le temps du repas serait allongé pour laisser le temps à chaque enfant de déjeuner à son rythme sans être bousculé. Par ailleurs, le temps des activités périscolaires serait suffisant pour organiser des activités sportives, artistiques, culturelles, ludiques, informatiques, numériques... qui restent encore à concevoir. Cette solution tend ainsi à une amélioration des conditions d'organisation et d'encadrement de ce temps en collectivité, et du respect du rythme biologique de l'enfant qui voit ses facultés d'attention et d'apprentissage diminuer après le repas.

Les grands principes étant maintenant posés, la Municipalité s'emploie à la mise en œuvre pratique de la réforme dans les écoles de la commune. A cet effet, un questionnaire a récemment été proposé aux familles pour recueillir et évaluer leurs besoins en matière d'accueil périscolaire, de restauration scolaire, ou encore pour le Centre de Loisirs (mercredi après-midi) afin d'organiser ces services pour la rentrée prochaine.